

Paris, le mercredi 25 février 2015

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

## LA MOBILISATION DES MENAGES PRIORITAIRES AU DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE SE RENFORCE EN ILE-DE-FRANCE

Le Jeudi 5 mars 2015, à l'occasion du 8<sup>e</sup> anniversaire de la loi DALO, les ménages se mobilisent pour l'application de leur droit, à 14h30, Place Edouard Herriot / l'Assemblée nationale (Rassemblement Régional).

Un second rassemblement est organisé par les ménages prioritaires des Hauts-de-Seine, à 15h, devant la Préfecture de Nanterre.

Le 5 mars 2015, la loi votée à l'unanimité par les parlementaires sur le Droit au logement opposable aura 8 ans. Hélas, il ne suffit pas de voter une loi pour que celle-ci soit appliquée. Si 77 018 prioritaires Dalo ont été relogés depuis l'adoption de la loi, au 1er janvier 2014, 54 394 prioritaires au niveau national restaient à reloger parmi lesquels 41 000 vivent ou survivent en lle-de-France!

En 2014, place du Palais Royal, pour le 7<sup>e</sup> anniversaire de la loi Dalo, le DAL, la Fondation Abbé Pierre et le Secours Catholique appelaient notamment à la création d'une cellule d'urgence pour accélérer le relogement des personnes reconnues prioritaires Dalo en se fixant des objectifs territorialisés.

Malgré l'annonce du plan d'action de Mme Pinel, Ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, le 20 octobre dernier et la parution d'une circulaire le 6 février 2015 relative à ce plan d'action, **le Droit au logement opposable reste une promesse insatisfaite** pour des dizaines de milliers de demandeurs.

Rendez-vous est donné Place Édouard Herriot, face à l'Assemblée nationale, pour rappeler à nos parlementaires qu'il est aussi de leur responsabilité de veiller à l'application des lois de la République qu'ils ont votées, de mobiliser les financements et les moyens nécessaires à son application, de l'améliorer, si nécessaire, pour accélérer sa mise en œuvre au lieu d'en réduire la portée comme le demandent certains élus aujourd'hui, qui souhaitent limiter le relogement des ménages reconnus prioritaires sur certains territoires.

La parole sera donnée aux ménages et un temps festif clôturera cet évènement à la suite d'une animation dénonçant le non-respect par l'Etat de ses obligations.

## /CONTACTS PRESSE/

Fondation Abbé Pierre / Mighelina **SANTONASTASO** msantonastaso@fap.fr / 01 55 56 37 45 / 06 23 25 93 79 Secours Catholique / Djamila **ARIBI** : 06 85 32 23 39 et Catherine **COUTANSAIS** : 06 74 95 55 19 DAL / 06 29 11 57 02